



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/40

1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre du cabinet LLA ARCHITECTES & ASSOCIÉS pour la constitution du dossier de Permis de Construire du parking desservant le futur Pôle Socio-Culturel

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12 juillet 2024

ID : 013-211300447-20240711-DEC_2024_40-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 04 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 Euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la volonté de la commune de réaliser un programme d'envergure consistant en la construction d'un Pôle Socio-Culturel à Grans et son parking attenant,

Vu la délibération n°2023/137 du 12 juillet 2023 portant approbation de l'offre de du groupement ayant pour mandataire LLA ARCHITECTES & ASSOCIÉS pour le marché de maîtrise d'œuvre n°2022-S-01 C « Construction d'un Complexe Multi-activités » (nouvellement nommé Pôle Socio-Culturel),

Considérant qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire pour le parking qui desservira le bâtiment,

Vu la proposition du cabinet LLA ARCHITECTES & ASSOCIÉS enregistrée en mairie le 09 juillet 2024 sous le n° GED 2024-2617,

Considérant que dans le respect des règles relatives au stationnement imposé par le PLU pour des raisons à la fois techniques, administratives, et de sécurisation juridique, la commune privilégie le dépôt d'un seul et unique permis de construire pour l'ensemble des ouvrages du projet,

Considérant que la proposition du cabinet LLA ARCHITECTES & ASSOCIÉS correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat pour la constitution du dossier de Permis de Construire du parking desservant le futur Pôle Socio-Culturel avec le cabinet LLA ARCHITECTES & ASSOCIÉS sis 4 rue Marceau, 13250 SAINT-CHAMAS, et pour un prix global et forfaitaire de cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize euros hors taxes (5 993,00 € HT) soit sept mille cent quatre-vingt-onze euros et soixante centimes toutes taxes comprises (7 191,60 € TTC).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de la date fixée dans le courrier de notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la responsable du Service Urbanisme et Madame la Chargée d'Opérations grands travaux de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à GRANS, le 11 juillet 2024

Publié le 12 juillet 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 12/07/2024
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES





DEVIS N° 24- 0061

Date : 02/07/2024

| | |
|---|---|
| SAS D'ARCHITECTURE LLA Architectes & Associés 4 rue Marceau 13250 SAINT CHAMAS Téléphone : 04 90 50 96 97 Siret : 31 429 284 800 020 Ordre des Architectes PACA S00282 | A : Mairie de Grans Adresse : Boulevard Victor Jauffret 13450 GRANS Code opération : PARKING |
|---|---|

| Référence | Description | PU HT | Avancement | Montant HT | Taux TVA |
|-----------|--|-------------|------------|-------------|----------|
| | Constitution du dossier de Permis de construire : Récupération des plans auprès du BET VRD Rédaction du CERFA, déclaration à l'ordre Assurances incluses | 5 993,000 € | | 5 993,000 € | |

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Cumul des prestations HT | 5 993,00 € |
| Cumul Acomptes précédents HT | |
| Montant acompte de la période HT | 5 993,00 € |

| | |
|----------------------------|-----|
| Révision marché | |
| Révision marché précédente | |
| Montant HT Révision | - € |

| | |
|---|-------------------|
| Montant HT des prestations du mois | 5 993,00 € |
| Montant TVA | 1 198,60 € |
| Montant TTC | 7 191,60 € |

| | |
|------------------------|--|
| Part TTC sous traitant | |
|------------------------|--|

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Montant TTC A PAYER | 7 191,60 € |
|----------------------------|-------------------|

Merci pour votre confiance

Échéance : 01/08/2024
Règlement : Virement



dûment habilité par décision n°2024/40 du 11 juillet 2024

Le Maire,
Philippe LEANDRI